

Claudine JOMIER  
3 Lacombe  
87290 Châteauponsac

Contribution à l'enquête publique du projet éolien « Les Quatre Chemins »  
sur les communes de Balledent et Châteauponsac

Châteauponsac, le 24 novembre 2021

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Je vous écris pour m'opposer au projet éolien « Les Quatre Chemins » et demander aux autorités compétentes de refuser l'autorisation de son implantation.

Mes origines familiales sont dans les deux communes concernées, Balledent et Châteauponsac et j'habite cette dernière. Je ne peux donc être insensible au devenir de ce territoire.

Si, malheureusement, les projets d'implantation d'éoliennes devaient aboutir, cette multitude de machines transformerait irrémédiablement nos campagnes et nous donnerait l'impression d'un encerclement ou même d'un enfermement total !

Le Haut Limousin et cette petite région en particulier, offre une diversité de paysages préservée. Avec ses belles vallées, l'endroit comporte une forte proportion d'espaces naturels : bois, forêts, surfaces agricoles toujours en herbe, landes et friches, quelques zones humides, l'agriculture n'étant pas encore très intensive.

Quelle figure aurait cette petite région si des dizaines de mâts immenses (180 à 200m) devaient se dresser là ?

Il paraît évident que cette « défiguration » va à l'encontre même de ce qui semblait être un atout majeur pour nos zones rurales: le tourisme. L'attractivité de ce territoire perdue, les gens ne viendront plus découvrir ou redécouvrir ces endroits.

Et, sans parler des touristes « de passage », qui voudrait acquérir un bien entouré par cette forêt de machines ? Ne parlons plus de voir s'installer de nouveaux habitants, que ce soit pour y demeurer quelques mois par an ou de manière définitive.

Il faut bien évoquer ceux qui, en ce moment, ont leur maison sur ce territoire... Qu'ils y habitent en permanence ou de temps en temps, beaucoup d'entre eux (sauf ceux qui ont succédé à leurs parents, grands-parents) ont sans doute pris la décision de s'installer là, grâce à un élément essentiel : l'environnement !

L'implantation de ces éoliennes à proximité des maisons (certaines à 500m !) engendrerait également de graves nuisances pour la santé des habitants : troubles de l'audition, maux de tête, troubles du sommeil, nervosité... Il est reconnu que ces nuisances peuvent être ressenties à près de 10 kms de l'implantation !

Si ces gens, à cause des parcs éoliens, envisageaient de partir pour s'installer ailleurs, le pourraient-ils, quand on sait que la valeur de leur bien immobilier aurait diminué d'environ 40% ?

Dans ce contexte, comment ne pas s'inquiéter de l'avenir des commerces, de l'artisanat et même de l'agriculture ?

Le projet d'implantation concerne un secteur particulièrement riche d'un point de vue écologique : vallées de la Gartempe et de la Couze, ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), site Natura 2000. Si ces endroits sont reconnus et « labellisés », c'est qu'ils abritent de nombreuses espèces sensibles à la qualité des habitats. Pour le saumon atlantique et l'écrevisse à patte blanche, ce sont la Gartempe et ses affluents, pour les chauve-souris nombreuses, ce sont les bocages, les milieux forestiers. La flore, d'une grande diversité (300 espèces), est présente dans les prairies, landes, broussailles. On remarque une diversité forte d'oiseaux, en particulier migrateurs. Les éoliennes seraient placées en plein couloirs migratoires des grues cendrées.

Beaucoup de perturbations peuvent être attendues si l'implantation se réalisait et cela aurait des conséquences irrémédiables sur la faune et la flore !

Il est reconnu que les ovins, bovins et autres animaux d'élevage (et aussi sauvages) ont leur fécondité fortement perturbée. Dans cette région où les agriculteurs sont essentiellement éleveurs, et avec des revenus modestes, que devraient subir leurs fermes ?

Hormis le fait que des terrains agricoles seraient encore une fois sacrifiés, l'implantation d'un tel parc va engendrer la

destruction de surfaces considérables de sols, entraînant l'arrachage de haies, d'arbres pour permettre l'implantation des éoliennes sur les emplacements choisis mais aussi pour aménager des « routes » pour acheminer les matériaux nécessaires et assurer ensuite la maintenance de ces installations. Les éoliennes ayant une vie « productive » assez courte, que deviendront-elles ? Et si elles sont démantelées, qui en supportera le coût ?

**Et d'ailleurs pourquoi des éoliennes, et ici ?**

Au nom d'une supposée transition énergétique, on nous vante les mérites de l'éolien alors qu'on sait que c'est une énergie non pilotable, non stable car ne fonctionnant que par intermittence et faussement écologique !

Des sociétés privées peu scrupuleuses, instigatrices de ces plans, prennent appui sur un contexte économique modeste pour faire accepter de tels projets alors qu'elles n'ont qu'un objectif : leur profit !

Ces promoteurs seraient les seuls gagnants !

Je vous demande d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Claudine Jomier